

Convention De partenariat



AMICALE
-DES AGENTS-

Entre :

L'amicale du personnel de l'Agglomération Gaillac-Graulhet, association loi 1901, dont le siège social est situé au centre de ressources de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, 10 route de Técou - 81600 TECOU, représentée par Joel Viscarros, en sa qualité de président,

Ci-après dénommée « **l'association** », d'une part, et :

Commerce :

Forme juridique (entreprise individuelle/SARL/etc.) :

Dont le siège social est situé :

Représenté par :

En sa qualité de :

Ci-après dénommé « **le commerçant** », d'autre part,

Il a été conclu ce qui suit :

Le présent partenariat a pour objet d'offrir aux membres de **l'association** des avantages tarifaires sur les produits et services proposés par **le commerçant**.

*Article 1 –
Objet du partenariat*

Le commerçant s'engage à accorder une réduction de
aux membres de l'association, sur présentation d'un justificatif
d'adhésion valide (carte de membre, attestation, etc.).

*Article 2 –
Avantages offerts
par le commerçant*

Les réductions sont valables uniquement pour les membres à
jour de leur cotisation.
Le justificatif d'adhésion doit être présenté au moment de l'achat.
Les produits/services éligibles à la réduction sont [préciser si
nécessaire : ex. « tous les produits en magasin », « services
spécifiques », etc.].

*Article 3 –
Modalités d'applica-
tion des avantages*

Le partenariat est conclu pour une durée de [] années, à compt-
er de la date de signature. Il est reconductible tacitement pour des
périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties.

*Article 4 –
Durée du partenariat*

Chaque partie peut résilier la convention à tout moment, sous ré-
serve d'un préavis de [] mois, notifié par courrier recommandé
avec accusé de réception.

*Article 5 –
Modalités de résiliation*

La présente convention est régie par le droit français.
Toute modification doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux
parties.

*Article 6 –
Clauses générales*

Fait à
Le

Pour **l'association**,
Joel Viscarros (Président)

Pour **le commerçant**,

